

## NOTE SYNTHETIQUE

### SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 VOTÉ LE 8 MARS 2021

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

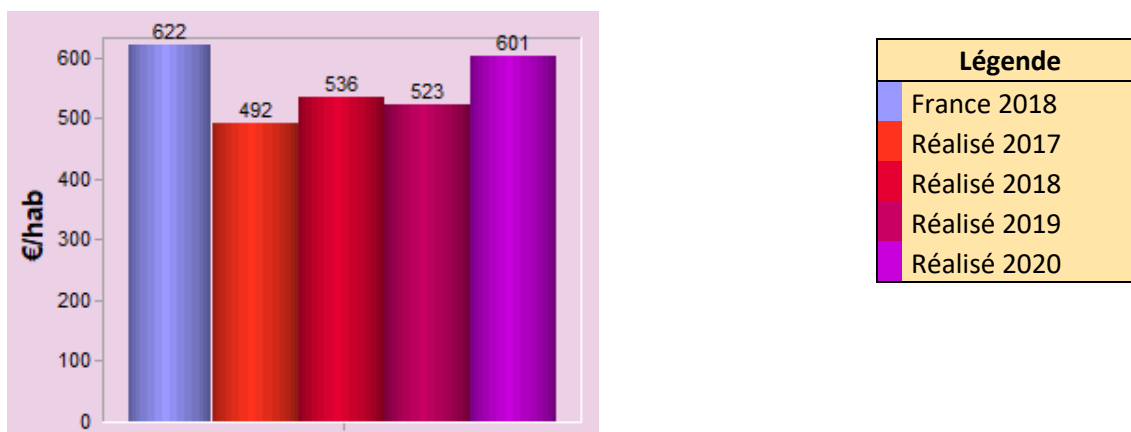
#### **1) Éléments de contexte**

La population totale de Saulon-la-Chapelle : source INSEE

2017	2018	2019	2020	2021
1 030 hab	1 011 hab	990 hab	968 hab	963 hab

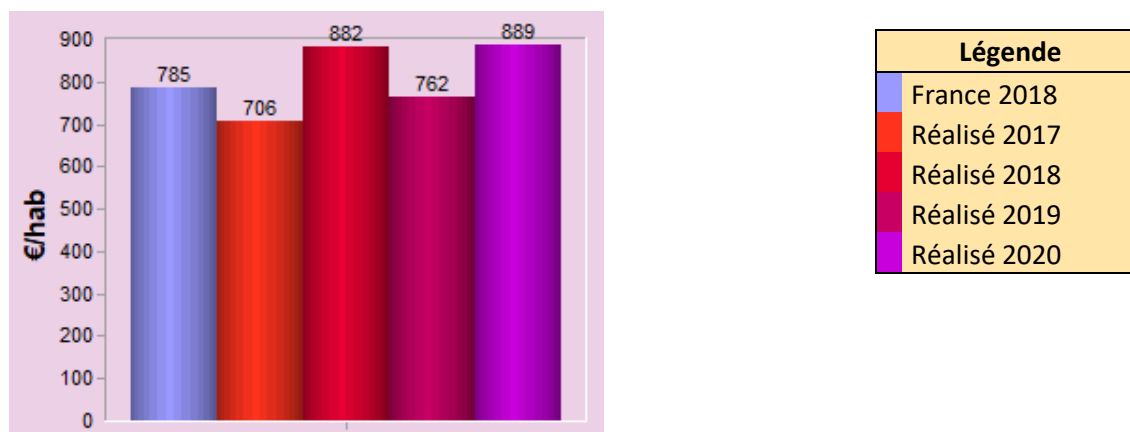
#### **L'analyse des ratios de Saulon-la-Chapelle (données issues du logiciel de comptabilité)**

**Les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population de 2017 à 2020**  
(comparaison avec le niveau national) :



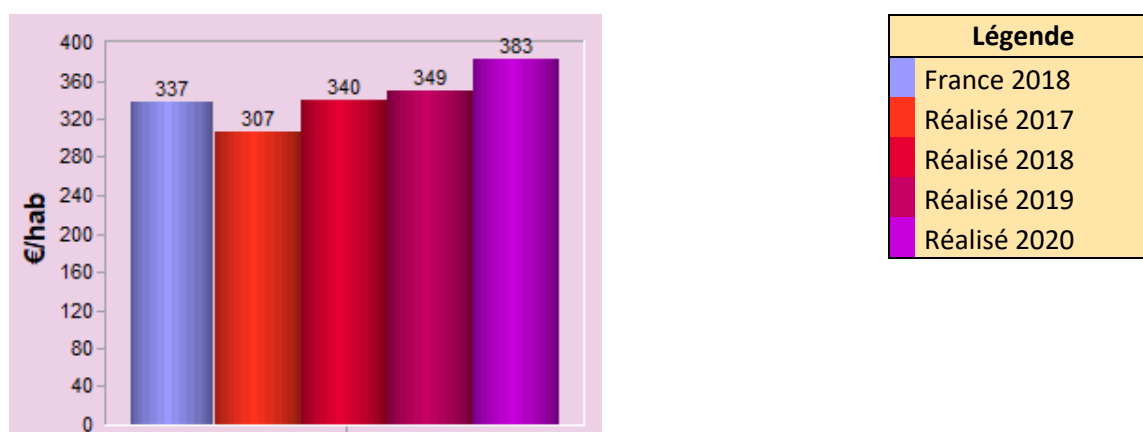
## Les recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population de 2017 à 2020

(comparaison avec le niveau national) :



Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise accrue des dépenses, depuis plusieurs années.

## Produit des impositions directes / population :



Chaque année, la loi de finances revalorise les bases.

Les services de l'Etat ne nous ayant pas encore transmis les bases 2021, il n'est pas possible de calculer exactement les recettes 2021 liées aux différentes taxes.

Concernant la taxe d'habitation, l'article 16 de la loi de finances n° 2019-1479 pour 2020 prévoit sa suppression progressive sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités. Cette refonte de la fiscalité locale est entrée progressivement en vigueur depuis 2020.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) sera perçu par l'état en lieu et place des communes. En 2021, les collectivités n'ont plus à voter le taux de la THRP, y compris pour les 20% de foyers qui s'en acquittent encore.

La part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties est transférée aux communes qui doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB de 2020 (21%).

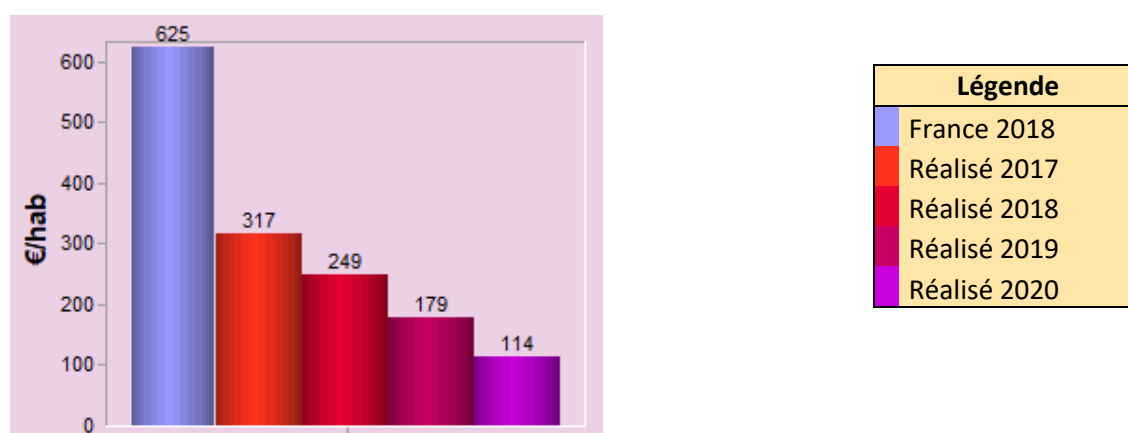
Les taux 2021 sont les suivants :

	Taux communal 2020	Transfert du taux du département 2020	Taux global communal 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,74 %	21 %	38,74 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47,60 %	Néant	47,60 %

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) de la commune en 2020 (c'est à dire le rapport entre le produit fiscal de la commune et celui que nous obtiendrions en appliquant aux bases de Saulon la Chapelle les taux moyens nationaux 2018) est de 52%, ce qui démontre une fiscalité maîtrisée ; il est même en légère baisse par rapport à celui de 2019. Si le CMPF est supérieur à 100%, la pression fiscale exercée par la collectivité est forte. Le rapport est basé sur les recettes communales fiscales de l'année 2020, étant donné que nous n'avons pas connaissance des bases 2021.

A contrario, s'il est inférieur à 100%, la pression fiscale est faible. Les ressources fiscales potentielles n'ont pas toutes été mobilisées par la commune.

#### Encours de la dette / population :



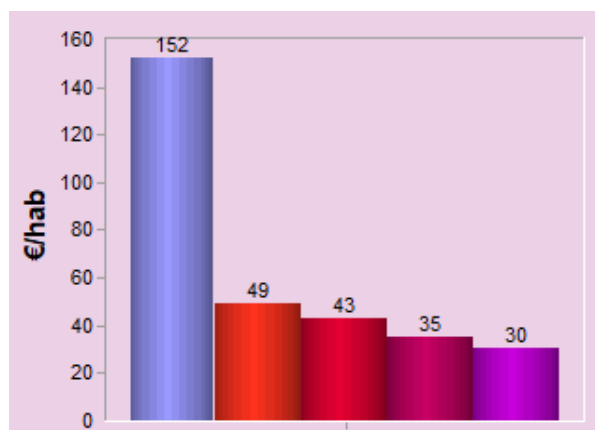
#### Encours de la dette :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2021	113 272,01	36 355,13	3 885,16	40 240,29	76 916,88
2022	76 916,88	37 737,37	2 502,92	40 240,29	39 179,51
2023	39 179,51	39 179,51	1 060,52	40 240,03	0,00

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année. La structure de la dette est actuellement composée de 2 emprunts à taux fixe, puisqu'un s'est terminé en fin 2020.

Ces taux garantissent à la commune une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.

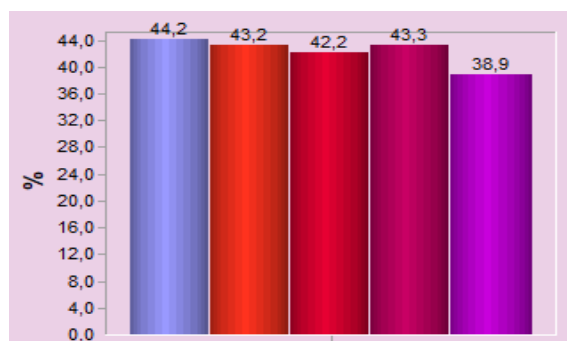
### DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :



Légende	
France 2018	
Réalisé 2017	
Réalisé 2018	
Réalisé 2019	
Réalisé 2020	

Ce ratio confirme une baisse régulière du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau du financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible.

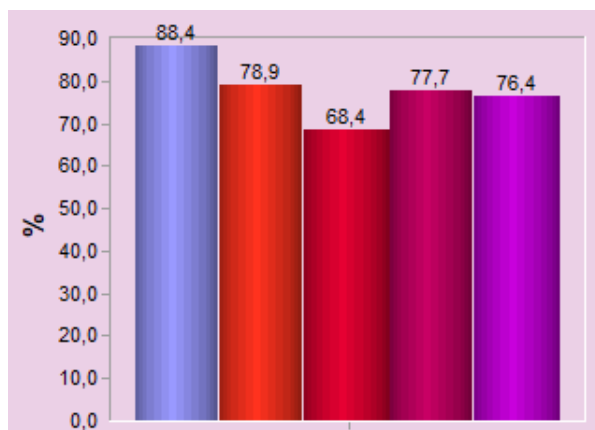
### Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :



Légende	
France 2018	
Réalisé 2017	
Réalisé 2018	
Réalisé 2019	
Réalisé 2020	

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité. Il était en légère baisse entre 2019 et 2020 en raison du départ d'un agent titulaire remplacé par un agent contractuel pour lequel les cotisations retraite sont moins élevées pour la collectivité.

### (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :



Légende	
France 2018	
Réalisé 2017	
Réalisé 2018	
Réalisé 2019	
Réalisé 2020	

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à

l'emprunt. Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

## **2) Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions**

Les subventions aux associations sont attribuées en fonction d'une grille et de plusieurs critères : implication dans la vie communale, nombre d'adhérents, formations suivies par les encadrants...

### **Tableau des subventions versées aux associations en 2020 :**

<b>Organisme</b>	<b>Nature</b>	
Bicross Club Saulonnais	Association	950 €
Coopérative scolaire Barges	Collectivité territoriale / EPL / EPS	270 €
Coopérative scolaire élémentaire	Collectivité territoriale / EPL / EPS	1 200 €
Coopérative scolaire maternelle	Collectivité territoriale / EPL / EPS	1 140 €
Football Club Saulon Corcelles	Association	600 €
Foyer rural Saulon	Association	3 350 €
La Boule Saulonnaise	Association	100 €
La Passerelle du Bonheur	Association	150 €
<b>Total</b>		<b>7 760 €</b>

### **Tableau des subventions votées aux associations pour 2021 :**

<b>Organisme</b>	<b>Nature</b>	
Bicross Club Saulonnais	Association	1 250 €
Coopérative scolaire Barges	Collectivité territoriale / EPL / EPS	330 €
Coopérative scolaire élémentaire	Collectivité territoriale / EPL / EPS	1 260 €
Coopérative scolaire maternelle	Collectivité territoriale / EPL / EPS	1 200 €
Football Club Saulon Corcelles	Association	950 €
Foyer rural Saulon	Association	3 150 €
La Boule Saulonnaise	Association	250 €
<b>Total</b>		<b>8 390 €</b>

En ce qui concerne le Foyer Rural, la subvention globale tient compte du nombre de sections (19 en 2021) ; le montant est ensuite ventilé entre chaque section selon des critères définis par la commune. Une augmentation est constatée sur les subventions versées aux écoles en raison d'un nombre supérieur d'enfants accueillis.

Les associations disposent des équipements communaux gratuitement.

### **3) Présentation agrégée des résultats du budget principal au 31 décembre 2020**

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	633 760,55 €	735 184,80 €
Recettes	464 472,30 €	879 700,61 €
Résultat	- 169 288,25 €	144 515,81 €
Résultat antérieur reporté	- 146 546,32 €	539 339,85 €
Résultat au 31/12/2020	- 315 834,57 €	683 855,66 €
Restes à réaliser dépenses	- 44 007,31 €	--
Restes à réaliser recettes	161 835,67 €	--
Solde définitif au 31/12/2020	- 198 006,21 €	683 855,66 €
Solde final		458 849,45 €

### **4) Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement**

Caisse des Dépôts Grand Dijon Habitat ; capital restant dû : chiffre non communiqué à ce jour par la caisse des dépôts (pour information pour 2020 : 27 036,40 €) ; terme de l'engagement octobre 2029.

### **5) Tableau des acquisitions et cessions immobilières**

*Cession* : Vente terrain avec grange d'une valeur de 131000 €

*Acquisition* : aucune.

### **6) Budget 2021**

Nous avons terminé l'année 2020 avec un excédent cumulé de 458 849,45 € qu'il convient de reporter en 2021.

### ***Les recettes de fonctionnement***

		Réalisé 2020	BP 2021	% évolution 2020-2021
002	Résultat de fonctionnement reporté	539 339,85	485 849,45	- 9,91%
013	Atténuations de charges	166,27	100,00	-39,86
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	54 953,16	51 300,00	-6,65%
73	Impôts et taxes	567 942,74	552 252,00	-2,76%
74	Dotations, subventions et participations	40 887,13	40 500,00	-0,95%
75	Autres produits de gestion courante	49 696,61	55 600,00	11,88
76	Produits financiers	2,36	3,00	27%
77	Produits exceptionnels	166 052,34	15 500,00	-90,97%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 000,00	100%
	TOTAL DES RECETTES	1 419 040,46	1 206 104,45	-15%

Chapitre 70 = produits des services et du domaine : - 7 %

Par rapport au montant mandaté de 2020, ce chapitre est en légère diminution notamment suite à la suppression de la taxe d'inhumation anciennement perçue par la commune et à l'arrêt de la location de la vaisselle à la salle des fêtes.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : + 12 %

Cette augmentation est liée à une recette supplémentaire due à la mise en location de logements communaux rénovés en 2020 et mis en location en 2021.

Chapitre 77 : produits exceptionnels : - 90 %

L'écart en produit de cession exceptionnelle entre 2020 et 2021 s'explique par la vente d'un bâtiment communal en 2020.

### ***Les dépenses de fonctionnement***

		Réalisé 2020	Prévisions 2021	% évolution 2019-2020
011	Charges à caractère général	235 042,48	318 780,00	36%
012	Charges de personnel et assimilés	231 252,72	247 750,00	7%
022	Dépenses imprévues	0,00	10 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 233,68	5 319,06	-96%
65	Autres charges de gestion courante	122 554,01	96 472,00	-21%
66	Charges financières	6 101,91	3 890,00	-36%
67	Charges exceptionnelles	0,00	0	
68	Dotations provisions pour risques dettes douteuses	0	125,00	
023	Virement section investissement	0,00	<b>342 597,38</b>	
	TOTAL	735 184,80	1 024 933,44	39%

En raison de la crise sanitaire de 2020, les dépenses de fonctionnement se sont trouvées fortement impactées (pas de contrat de certains agents, fermeture de certains locaux, diminution de charges administratives...)

Chapitre 42 = Opérations d'ordre de transfert entre sections : - 96 %

Cette diminution s'explique par le fait qu'il y a eu en 2020 la vente d'un bâtiment communal. Sur 2021, il sera imputé dans ce chapitre que le montant des amortissements.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : - 21 %

Cette diminution s'explique par des travaux d'enfouissement de réseaux réalisés en 2020. Il n'y aura pas de travaux de ce type en 2021.

Chapitre 66 = Charges financières : - 36 %

Cette diminution s'explique par la fin d'un emprunt en décembre 2020.

## ***Les dépenses d'investissement***

		Réalisé 2020	Prévisions 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	76 829,76	36 356,00
20	Immobilisations incorporelles	12 148,01	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	132 872,16	329 574,81
23	Immobilisations en cours	376 910,62	74 620,00
020	Dépenses imprévues	0,00	10 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	146 546,32	315 834,57
27	Autres immobilisations financières	35 000,00	0
040	Opérations d'ordre entre section	0,00	5 000,00
	Restes à réaliser	44 007,31	
	<b>TOTAL</b>	<b>824 314,18</b>	<b>791 385,38</b>

### Chapitre 16 = Emprunts :

- Fin de remboursement d'un emprunt en 2020.

### Chapitre 20 Immobilisations incorporelles :

- Frais d'étude prévus dans le cadre de la rénovation de plusieurs bâtiments communaux

### Chapitre 21 =- Immobilisations corporelles

- Acquisition d'un terrain en vue de créer de la réserve foncière communale (50.000 €)
- Divers travaux de voirie (20 000 €)
- Aménagements forestiers (30 000 €).
- Travaux d'aménagement sur la commune (entrées de village, travaux à l'église, rénovation de plusieurs bâtiments, changement de chaudières,...) (100 000 €)
- Travaux d'enrochement du plan d'eau (13 000 €)
- Acquisition de matériel technique (10.000 €)
- Travaux divers à la salle des fêtes, locaux communaux et dans les écoles (60 000 €)
- Marquage, sécurisation et signalétique (20 000 €)

### Chapitre 23 = Immobilisations en cours :

- Reste à réaliser sur les travaux de réfection d'une longère
- Frais d'architecte pour la réalisation du local des employés communaux (50 000 €).



## ***Les recettes d'investissement***

		Réalisé 2020	Prévisions 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves avec excédent	253 727,95	278 583,27
13	Subventions d'investissement reçues	70 510,67	161 835,67
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	700,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	<b>342 597,38</b>
024	Produits de cession (article de prévision)		2 350,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	140 233,68	5 319,06
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>464 472,30</b>	<b>791 385,38</b>

### Chapitre 10 = Dotations fonds divers réserves :

- récupération de la TVA sur les dépenses de 2019 pour 45 000 €
- prévision de perception de taxe d'aménagement pour environ 20 000 € sur 2021
- besoin en investissement au 1068 pour 198 006,21 €

### Chapitre 13 = Subventions d'investissement perçues :

- Reste à réaliser des subventions région, département, état et Siceco pour un montant global pour 160 000 € (travaux de voirie, réhabilitation logements) ; en raison de la crise sanitaire, les travaux se sont terminés en début 2021 au lieu de mi 2020, ce qui a entraîné un retard dans le versement des subventions.

### Chapitre 165 = Dépôts et cautionnement reçus :

- Valeur du dépôt des cautions pour plusieurs loyers à encaisser suite à la réhabilitation de 2 logements (700 €) (location effective en janvier 2021 au lieu de septembre 2020).

### Chapitre 024 = Produits de cessions d'immobilisation :

- vente d'un terrain au budget annexe du lotissement des Longs Champs